

1982, chapitre 96

**LOI CONCERNANT LA VILLE DE VICTORIAVILLE**

---

**Projet de loi n° 250**

présenté par M. Jacques Baril

Première lecture le 11 mars 1982

Deuxième lecture le 22 juin 1982

Troisième lecture le 22 juin 1982

**Sanctionné le 23 juin 1982**

---

**Entrée en vigueur: le 23 juin 1982**

---

**Loi modifiée:** Aucune





## CHAPITRE 96

Loi concernant la ville de Victoriaville

[Sanctionnée le 23 juin 1982]

Préambule.

ATTENDU que la ville de Victoriaville a adopté un règlement numéro 250 n.s. établissant un fonds de pension pour ses employés mais que les veuves de deux de ses anciens employés ne peuvent en bénéficier;

Qu'elle a été autorisée, par le chapitre 75 des lois de 1970, à leur verser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970, une pension mensuelle;

Qu'il y a lieu de hausser les montants de la pension payable à ces personnes;

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

Pension.

**1.** La ville de Victoriaville peut, par résolution, accorder à la veuve de Alexandre Boucher, sa vie durant, une pension annuelle de deux mille quatre cents dollars, payable à même les fonds généraux de la municipalité et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

Pension.

**2.** La ville peut, par résolution, accorder à la veuve de Odilon Hamel, sa vie durant, une pension annuelle de mille neuf cent quatre-vingts dollars, payable à même les fonds généraux de la municipalité et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

Entrée en vigueur.

**3.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.